# Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST
Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
**A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY**
**DGOS**

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 29 janvier 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 6 février 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

**Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :**

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus précaires
- La création d'un pôle public du médicament et la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments.

Case 538 ● 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL ● 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
**Site internet** http://www.sante.cgt.fr/ ● **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

**Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :**

- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : ***chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens*** **en** pérennisant le financement de la Sécurité sociale uniquement sur des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux et d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG pour assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux qui se monte à 30 milliards d'euros
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les hôpitaux
- La suppression des exonérations de cotisations
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

**Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.**

**Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :**

- La revalorisation des salaires et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2000 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou·tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, ouvrières) permettant de créer 100 000 emplois dans les hôpitaux et 200 000 emplois en EHPAD.
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entrainant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'abrogation des journées de carence dans la secteur public et privé
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

**Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :**

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

**Barbara FILHOL,**
**Secrétaire générale**

# Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
**A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY**
**DGOS**

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 29 janvier 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 7 février 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

**Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :**

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus précaires
- La création d'un pôle public du médicament et la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments.

Case 538 ● 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL ● 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
**Site internet** http://www.sante.cgt.fr/ ● **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

**Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :**

- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : ***chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens*** **en** pérennisant le financement de la Sécurité sociale uniquement sur des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux et d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG pour assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux qui se monte à 30 milliards d'euros
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les hôpitaux
- La suppression des exonérations de cotisations
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

**Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.**

**Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :**

- La revalorisation des salaires et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2000 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou·tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, ouvrières) permettant de créer 100 000 emplois dans les hôpitaux et 200 000 emplois en EHPAD.
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entrainant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'abrogation des journées de carence dans la secteur public et privé
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

**Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :**

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

**Barbara FILHOL,**
**Secrétaire générale**

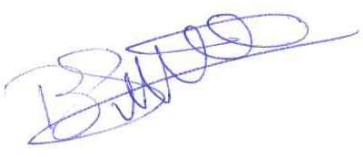

# Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
**A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY**
**DGOS**

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 29 janvier 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 8 février 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

**Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :**

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus précaires
- La création d'un pôle public du médicament et la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments.

Case 538 ● 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL ● 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
**Site internet** http://www.sante.cgt.fr/ ● **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

**Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :**

- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : ***chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens*** **en** pérennisant le financement de la Sécurité sociale uniquement sur des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux et d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG pour assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux qui se monte à 30 milliards d'euros
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les hôpitaux
- La suppression des exonérations de cotisations
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

**Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.**

**Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :**

- La revalorisation des salaires et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2000 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou·tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, ouvrières) permettant de créer 100 000 emplois dans les hôpitaux et 200 000 emplois en EHPAD.
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entrainant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'abrogation des journées de carence dans la secteur public et privé
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

**Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :**

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

**Barbara FILHOL,**
**Secrétaire générale**

# Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
**A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY**
**DGOS**

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 29 janvier 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 9 février 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

**Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :**

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus précaires
- La création d'un pôle public du médicament et la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments.

Case 538 ● 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL ● 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
**Site internet** http://www.sante.cgt.fr/ ● **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

**Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :**

- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : ***chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens*** **en** pérennisant le financement de la Sécurité sociale uniquement sur des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux et d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG pour assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux qui se monte à 30 milliards d'euros
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les hôpitaux
- La suppression des exonérations de cotisations
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

**Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.**

**Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :**

- La revalorisation des salaires et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2000 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou·tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, ouvrières) permettant de créer 100 000 emplois dans les hôpitaux et 200 000 emplois en EHPAD.
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entrainant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'abrogation des journées de carence dans la secteur public et privé
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

**Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :**

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

**Barbara FILHOL,**
**Secrétaire générale**

# Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
**A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY**
**DGOS**

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 29 janvier 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 10 février 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

**Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :**

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus précaires
- La création d'un pôle public du médicament et la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments.

Case 538 ● 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL ● 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
**Site internet** http://www.sante.cgt.fr/ ● **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

**Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :**

- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : ***chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens*** **en** pérennisant le financement de la Sécurité sociale uniquement sur des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux et d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG pour assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux qui se monte à 30 milliards d'euros
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les hôpitaux
- La suppression des exonérations de cotisations
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

**Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.**

**Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :**

- La revalorisation des salaires et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2000 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou·tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, ouvrières) permettant de créer 100 000 emplois dans les hôpitaux et 200 000 emplois en EHPAD.
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entrainant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'abrogation des journées de carence dans la secteur public et privé
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

**Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :**

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

**Barbara FILHOL,**
**Secrétaire générale**

# Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
**A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY**
**DGOS**

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 29 janvier 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 11 février 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

**Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :**

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus précaires
- La création d'un pôle public du médicament et la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments.

Case 538 ● 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL ● 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
**Site internet** http://www.sante.cgt.fr/ ● **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

**Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :**

- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : ***chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens*** **en** pérennisant le financement de la Sécurité sociale uniquement sur des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux et d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG pour assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux qui se monte à 30 milliards d'euros
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les hôpitaux
- La suppression des exonérations de cotisations
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

**Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.**

**Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :**

- La revalorisation des salaires et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2000 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou·tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, ouvrières) permettant de créer 100 000 emplois dans les hôpitaux et 200 000 emplois en EHPAD.
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entrainant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'abrogation des journées de carence dans la secteur public et privé
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

**Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :**

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

**Barbara FILHOL,**
**Secrétaire générale**

# Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Stéphanie RIST
Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP
**A l'attention de Madame MALEZIEU et Monsieur BOURDEAUD'HUY**
**DGOS**

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 29 janvier 2026

Madame la Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 12 février 2026** conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Etablissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

**Les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobilisent pour permettre un accès à la santé pour toutes et tous, la CGT revendique :**

- L'arrêt des limitations à l'accès 24h/24 aux urgences et du développement de prises en charge en mode dégradé aux urgences et ailleurs
- L'arrêt de toutes les fermetures de lits, de services, d'établissements hospitaliers, sociaux et médico sociaux et l'exigence de réouvertures des lits et structures fermées
- La réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité en articulation autour des CHU afin de développer une activité de Médecine de Chirurgie, d'Obstétrique et d'Urgences couvrant les besoins
- L'équipement des hôpitaux de proximité de structures pour les personnes âgées et les aides à domicile intégrées dans les équipes pluridisciplinaires
- Pour la psychiatrie, le développement d'un réseau de structures spécifique et adaptée aux prises en charge aux bassins de population : un CMP, un CATTP, un hôpital de jour et 70 lits d'hospitalisation complète pour 70 000 habitants ;
- Pour la pédopsychiatrie : au moins 3 CMP, 2 CATTP, 2 hôpitaux de jour et 2 unités de 10 lits d'hospitalisation complète pour 200 000 habitants.
- La création de centres de santé publics en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de 1er recours et de prévention. Ils permettraient de regrouper, de coordonner pour un canton, une commune, l'ensemble des professionnels de santé et acteurs sociaux et d'adapter les prises en charge aux besoins de la population concernées
- Le développement d'un maillage de structures médico-sociales adaptées et publiques : EHPAD, MAS ; résidences, services de soins à domicile, accueil de jour
- Le développement d'un maillage de structures sociales publiques capable de répondre aux besoins des populations les plus précaires
- La création d'un pôle public du médicament et la maîtrise par l'État du prix d'achat des dispositifs et des équipements médicaux ainsi que des médicaments.

Case 538 ● 93515 MONTREUIL Cedex ● Tél. : 01 55 82 87 49 ● Fax : 01 55 82 87 74
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL ● 263, rue de Paris, MONTREUIL ● Métro : Porte de Montreuil
**Site internet** http://www.sante.cgt.fr/ ● **e-mail** : revendic@sante.cgt.fr

**Pour financer un grand service public de santé et d'action sociale qui répondent aux besoins de la population, la CGT revendique :**

- Le maintien et le renforcement de notre modèle social basé sur le principe : ***chacun reçoit selon ses besoins et paie selon ses moyens*** **en** pérennisant le financement de la Sécurité sociale uniquement sur des cotisations prélevées sur les salaires (salaire socialisé, suppression du bulletin de paie simplifié) et les revenus non salariaux (notamment les revenus financiers des entreprises) à un même taux et d'en finir avec le transfert vers l'impôt, notamment par le biais de la CSG pour assurer le remboursement de tous les soins de la naissance à la mort à 100% et prenant en charge la dépendance.
- L'annulation immédiate de la dette des hôpitaux qui se monte à 30 milliards d'euros
- L'augmentation immédiate de 8% de l'ONDAM au minimum
- L'augmentation des budgets des établissements et un financement pérenne (branche maladie et de la Sécurité sociale) excluant les établissements privés à but lucratif versant des dividendes à leurs actionnaires
- Des subventions d'investissements de l'Etat et des prêts de longue durée sans intérêts pour les hôpitaux
- La suppression des exonérations de cotisations
- La suppression de la taxe sur les salaires (4 milliards par an) auxquelles est soumis le secteur public

**Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.**

**Pour améliorer les conditions de travail, la CGT revendique :**

- La revalorisation des salaires et des carrières pour tous les salarié-es dans l'ensemble du secteur sanitaire et social à partir d'un SMIC à 2000 euro, avec une véritable reconnaissance des qualifications ; le refus du salaire au mérite et de toutes mesures
- Le versement des 183 euros du SEGUR pour tou·tes dans le secteur sanitaire, social et médico-social
- La reconnaissance des AMP au même niveau que les AS
- Le financement d'un plan pluri annuel de formations sanitaires et sociales et d'embauches dans l'ensemble des catégories professionnelles (médicales, soignantes, administratives, ouvrières) permettant de créer 100 000 emplois dans les hôpitaux et 200 000 emplois en EHPAD.
- Développer les moyens pour l'accès à la formation continue tout au long de la vie
- La suppression de parcours sup et la remise en place des contrats d'études pour les étudiants en formation sanitaires et sociales
- La résorption de l'emploi précaire : généralisation de la titularisation sur les postes vacants permanents dans la fonction publique et développement des CDI dans le secteur privé
- L'arrêt de la casse et le renforcement du statut des personnels de la Fonction Publique
- La régularisation des médecins PADHUE, et l'abrogation de la loi immigration
- L'augmentation des pensions, retour au droit au départ à la retraite à 60 ans à taux plein et reconnaissance de la pénibilité entrainant un départ anticipé à la retraite a 55 ans
- L'abrogation des journées de carence dans la secteur public et privé
- La réduction du temps de travail.
- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- La lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail.

**Pour renforcer la démocratie, la CGT revendique :**

- Une sécurité sociale, placée sous la responsabilité des représentant.e.s des assuré.e.s
- Par le rétablissement des élections d'administrateurs siégeant dans des instances retrouvant leurs pouvoirs de décisions en termes de gestion.
- Le renforcement de droits syndicaux
- Le renforcement des instances représentatives des personnels et la remise en place des CHSCT

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.
Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

**Barbara FILHOL,**
**Secrétaire générale**